Les crédits

Les bénéfices de la radiodiffusion privée, qui représentaient 19 p. 100 des recettes en 1985, sont tombés à seulement 7,5 p. 100 des recettes en 1989.

La situation n'est pas exclusive au Canada. Aux États-Unis, la part de l'auditoire des trois grands réseaux a chuté de 90 p. 100 à 60 p. 100 dans les dix dernières années.

Le côté économique de la radiodiffusion change. La structure de la radiodiffusion est en constante évolution. Cela se passe au Canada et partout dans le monde.

C'est la situation actuellement en radiodiffusion. C'est la situation à laquelle Radio-Canada et d'autres radiodiffuseurs doivent s'adapter.

Les radiodiffuseurs en général, mais surtout les radiodiffuseurs publics, doivent adopter de nouvelles stratégies pour suivre un milieu en constante évolution. C'est la situation que le Parlement a reconnue et acceptée. C'est pourquoi il a adopté récemment la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Ce fut l'aboutissement de mois de consultations, de débats, de délibérations de comité, de débats dans les médias, sans parler d'un certain nombre d'études.

La nouvelle loi remanie le mandat de Radio-Canada de façon tout à fait concrète qui garantit que la société sera un radiodiffuseur public, national et régional, adapté aux années 1990 et bien au-delà.

Ce mandat tient compte du fait que Radio-Canada n'est pas le seul radiodiffuseur au Canada aujourd'hui. Son réseau est l'un de nombreux services qui essaient de gagner la faveur des téléspectateurs.

Le réseau de radiodiffusion canadien est très vaste et diversifié. Il y a des services de câblodistribution privés, provinciaux et locaux. Le mandat de la SRC reflète cette réalité. La restructuration de la SRC tient compte de tout cela.

De nombreuses études au cours des dernières années ont suggéré une restructuration de la SRC. Par exemple, le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale a ardemment proposé que la SRC devrait se retirer de la programmation locale et concentrer ses efforts sur la production régionale.

Plus récemment, le Groupe de travail Caplan-Sauvageau a déclaré ce qui suit au sujet du mandat régional de la SRC, et je cite:

> À Radio-Canada, l'heure du message psychologique a sonné. Il est temps de revoir les engagements au sujet de l'envergure des installations et même de certains types d'émissions, de perdre en quantité peut-être pour gagner en originalité et qualité de production, à coûts inférieurs, par téléspectateur.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 81(15) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

L'honorable députée de Mount Royal invoque le Règlement?

Mme Finestone: J'aimerais bien savoir, monsieur le Président, si je pourrais avoir le privilège de poser des questions à la députée de Wild Rose, de l'Alberta, parce que vous avez interrompu le débat? Est-ce qu'il est possible? Le débat devait se continuer jusqu'à. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir répondre par la négative, puisque le Règlement est très impératif et que je dois mettre fin à toute chose qui est devant la Chambre à 18 h 45.

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1990-1991

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

> Que le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991, déposé sur le Bureau le mardi 5 mars 1991, sauf pour le crédit 2c sous la rubrique «Parlement», qui a été supprimé dudit budget des dépenses par décision du Président le mercredi 20 mars 1991, soit adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés: